

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 4
Votants : 43
Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

Objet : Compte rendu des délibérations du Bureau.

DELBUR10122024-01 Convention de mise à disposition de locaux (SEIBEL) au centre socioculturel Le Palabre pour l'année 2025

Depuis 2019, la CCBA met à disposition de l'association Le Palabre une partie des locaux du bâtiment SEIBEL situé 6 rue Albert Seibel.

Le centre socioculturel occupait ces locaux avant la vente du bâtiment par la CAF, sous réserve que sa destination en demeure inchangée.

Dans le cadre du soutien que la CCBA apporte au projet de l'association pour ses missions d'animation, de prévention et de développement de la vie sociale, la mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. La CCBA refacture au Palabre les charges de fluides et maintenance du bâtiment, au prorata des m² utilisés.

La convention actuelle se terminant le 31 décembre 2024, il convient d'établir une nouvelle convention, pour l'année 2025, reconductible 4 fois afin de couvrir la durée du futur projet social (2026 - 2029).

Dans l'attente de la rénovation thermique des locaux, il est proposé que l'association rembourse la moitié des charges lui revenant, dans la limite des consommations 2023. Au-delà de ces consommations de référence, le remboursement par l'association sera effectué dans sa totalité.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux au sein du bâtiment SEIBEL au centre socioculturel Le Palabre, ci-jointe annexée ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

DELBUR10122024-02 Approbation du règlement du Pôle Info Accueil Petite Enfance - PIAPE

Vu la délibération n°23072020-06R du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;

Vu la délibération n°11062024-05 du Conseil Communautaire du 11 juin 2024, modifiant les statuts et déclarant la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les communes ;

Considérant que le règlement du PIAPE, ci-joint annexé, doit être modifié notamment sur les points suivants :

- Reprise des services RPE/PIAPE par la CCBA au 1^{er} janvier 2025 ce qui implique de mettre le document à la charte de la CCBA ;
- Traitement des dossiers de manière anonyme en commission d'attribution des places en EAJE ;
- Bonification pour les assistantes maternelles du territoire de la CCBA qui sont en activité: 1 point ;
- Bonification pour les professionnels de la petite enfance exerçant dans une crèche de la CCBA : 1 point ou 3 points si le professionnel n'a pas accès à la crèche rattachée à son lieu d'habitation (annexe 2 du règlement) ;
- Précision sur les conditions d'octroi de points supplémentaires pour les professionnels médicaux : cette bonification de 5 points sera appliquée aux professionnels qui sont installés depuis moins d'un an sur le territoire de la CCBA. Un justificatif de l'ordre des médecins doit être transmis et joint au dossier déposé auprès du PIAPE.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement du PIAPE ci-joint annexé, tenant compte des modifications décrites ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à engager toutes formalités relatives à ces modifications.

DELBUR21012025-01 Renouvellement de l'adhésion annuelle au centre du développement agroalimentaire Ardèche le Goût.

La stratégie de développement économique de la CCBA initiée en 2020 vise à rapprocher en une seule priorité les 3 piliers de l'économie à savoir le commerce, l'artisanat, l'industrie d'une part, le tourisme ensuite et enfin l'agriculture.

L'agroalimentaire, dans ses multiples déclinaisons est une filière importante sur le territoire. Aussi la communauté de commune souhaite participer aux réseaux qui travaillent à son maintien et son rayonnement dont le centre du développement agroalimentaire Ardèche le Goût est un acteur essentiel à l'échelle départementale.

Celui-ci regroupe les professionnels de l'agroalimentaire ardéchois et anime un large réseau autour de la gastronomie et de l'agroalimentaire ardéchois.

Sa vocation est multiple :

- Aider les entreprises dans leur développement en engageant des actions collectives de communication et de commercialisation
- Promouvoir les produits ardéchois de qualité, les circuits de proximité, les métiers de l'agro-alimentaire
- Fournir des outils marketing (marques goutez l'Ardèche, Etapes savoureuses Ardèche)
- Développer la marque Goûtez l'Ardèche
- Mener des actions en lien avec l'Office de tourisme, l'approvisionnement local de la RHD (restauration hors domicile), des commerces et lieux touristique

Ardèche le goût est un partenaire important de la CCBA sur les questions alimentaires et notamment depuis la mise en place du PAT qui fait l'objet d'un partenariat spécifique.

Le Président rappelle que la Communauté de communes adhère à cette association depuis 2019 et bénéficie à ce titre des actions mises en place par la structure : évènementiels, développement de la marque goutez l'Ardèche, guide Miam Miam, ... de la même façon, cette adhésion intercommunale permet aux communes d'accéder aux services proposés par le centre à prix réduit.

Le coût d'adhésion représente une dépense prévisionnelle de 3 963€ TTC à intégrer au budget principal 2025 pour le service Economie. Ardèche le goût a prévu une augmentation annuelle de 2% du coût d'adhésion par habitant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De renouveler l'adhésion de la communauté de communes au centre du développement agroalimentaire Ardèche le goût pour l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 3 963€ TTC ;
- D'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion et tout document afférent à la présente délibération.

DELBUR21012025-02 Programmation des actions culturelles à destination des scolaires de la Médiathèque intercommunale Jean Ferrat 2025 et programmation d'une exposition/conférence janvier/février 2025

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;

Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-29-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

La Médiathèque propose 3 parcours aux établissements scolaires de la Communauté de communes pour l'année scolaire 2024/2025 :

- L'accueil d'une comédienne de la Cie Ardéchoise TUNGSTENE THEATRE à accompagner les élèves de 2 classes de collège et 1 classe de lycée dans le cadre d'ateliers théâtraux du parcours *Initiation à la Lecture à Haute Voix*.

Il est proposé de passer un contrat d'engagement pour régler les 3 ateliers (revenus artistiques), d'un montant de 780€ TTC.

- L'accueil d'une autrice Anne Valletta dans le cadre d'ateliers artistiques à destination de 8 classes d'élémentaires autour de la bande dessinée documentaire lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025.

Il est proposé de passer un contrat d'engagement pour régler les 2 ateliers (revenus artistiques et matériel), d'un montant de 1 531.68€ TTC, selon le tarif de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, ainsi que les frais de déplacement aller et retour de l'auteur de 114 € TTC.

La Médiathèque propose également dans le cadre de sa programmation de janvier à février 2025 :

- Une exposition intitulée «L'architecture des moulins de soie en Ardèche» conçue par Clara Boissard, Manon Girard, Nadine Halitim-Dubois et François Tran de Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL) du 25 janvier au 22 février 2025 à laquelle s'ajoute une conférence "L'architecture des moulins : du modèle traditionnel au modèle savant" le samedi 1er février à 15h00 animée par Christian Tran, architecte honoraire, maître de conférences émérite et Nadine Halitim-Dubois, historienne et chercheuse au Service Régional de l'Inventaire, membres associés au laboratoire EVS-LAURE.

Il est proposé de passer une convention de partenariat pour régler les frais de déplacement aller et retours des intervenants donnant lieu à un paiement forfaitaire de 200 € TTC (deux cents euros toutes taxes comprises)

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Approuve les actions culturelles proposées ;
- Autorise le Président à signer les conventions relatives aux actions culturelles programmées à destination des scolaires à la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat de janvier à mars 2025 ainsi que l'accueil de l'exposition/conférence de janvier 2025.

DELBUR21012025-03 Convention avec AMMAREAL en vue de l'organisation des opérations de désherbage à la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat

Vu la délibération n°23072020-06R du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique notamment l'article L. 310-6 et l'article L. 3212-4 ;

La politique documentaire 2025/2028 de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat propose un plan de développement des collections autour de trois volets stratégiques :

- La politique d'acquisition, qui guide l'orientation des collections afin qu'elles restent cohérentes, attractives et répondent aux besoins de la population,
- La politique de conservation ou de régulation des collections, qui comprend le désherbage, une pratique essentielle pour maintenir la pertinence et la qualité des collections. Cette opération consiste à retirer des collections un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire en fonction des critères suivants :
 - Etat physique (document abîmé, usé, défraîchi, à remplacer ou non)
 - Document obsolète, vieillissant (information périmée, présentation vieillotte)
 - Manque d'attractivité / de qualité du document
 - Inadéquation avec la politique d'acquisition
 - Sur-représentation d'un auteur ou d'une thématique
 - Usage insuffisant du document (peu ou pas emprunté)
- La médiation, qui facilite l'accès du public à nos collections et renforce leur engagement.

Concernant la politique de conservation, celle-ci implique des opérations de désherbage, comprenant l'élimination des documents constatée par un procès-verbal, il est désormais légal de donner et d'envisager la cession gratuite à des associations, organisations et fondations relevant de l'économie sociale et solidaire ou de la solidarité. À défaut, les documents peuvent être détruits et, si possible, valorisés (comme papier à recycler ou autres). Cette pratique est conforme à la Loi

Accusé de réception en préfecture
012-200073245-20250211-DEL11032025-29-DE
Date de rétrotransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, notamment l'article L. 310-6 et l'article L. 3212-4.

Il est proposé de s'inscrire dans un partenariat avec une entreprise proposant une solution professionnelle et responsable pour assurer les opérations de désherbage et de procéder à l'évacuation des supports concernés.

Il est proposé de conclure une convention avec la société AMMAREAL, entreprise à mission, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), qui propose une solution de reprise des documents désherbés à destination des bibliothèques. AMMAREAL est libraire d'occasions sur internet. Elle reprend les livres des bibliothèques et des associations afin de leur donner une seconde vie.

AMMAREAL s'engage à accompagner la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat au travers de 3 dispositifs :

- La vente d'occasion sur le libraire spécialisé dans la vente d'article culturel en ligne
- Le don à des associations qui pourraient en avoir besoin
- Le recyclage du papier et la destruction si leur état ne permet pas de les donner

AMMAREAL intègre gratuitement la mise à disposition du matériel nécessaire : cartons, palettes... ainsi que le transport.

Il est proposé d'opter pour une convention impliquant le double versement :

- AMMAREAL reverse 10% du Prix Net H.T. par article vendu à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas
- En plus des reversements à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, AMMAREAL reverse aussi 5% du Prix Net H.T. de chaque article vendu à leurs partenaires œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Il est proposé que ce soutien soit affecté à l'association Lire et Sourire.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Autorise le Président à signer la convention avec AMMAREAL pour engager un partenariat pour le désherbage de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat conformément au projet de convention joint impliquant le choix du double reversement.

DELBUR21012025-04 Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2025 « action culturelle partenariale des bibliothèques » de la Médiathèque départementale de l'Ardèche pour le projet « Nos héritages industriels, culturels et paysagers sur le territoire de la CCBA: mémoire, transmission et transformation »

Vu la délibération n°23072020-06R du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;

Dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique, la Médiathèque Départementale de l'Ardèche (MDA) soutient et accompagne les nouveaux projets d'action culturelle des bibliothèques. Elle favorise particulièrement la collaboration entre bibliothèques autour d'un même projet culturel afin de renforcer les liens de partenariats, d'augmenter la visibilité des actions de lecture publique et de favoriser la montée en compétences des bibliothécaires. A cette fin, la MDA propose un appel à projets pour accompagner les projets collaboratifs permettant d'offrir des actions culturelles diversifiées, adaptées et de qualité en direction de la population ardéchoise.

Depuis janvier 2024, une démarche de coopération en matière de lecture publique portée par la CCBA, organisée autour de trois instances (comité de pilotage mixte, comité technique et ateliers habitants), a fait émerger le souhait de travailler ensemble.

Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de cette démarche de coopération et permet de renouveler un projet commun.

La Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat propose, de janvier à juin 2025, la thématique de « nos héritages industriels, culturels et paysagers ». Ce projet met en avant notre territoire, son histoire, ses mémoires et le regard que nous portons sur la transmission. L'idée est de proposer un projet fédérateur entre les bibliothèques du territoire autour de cette thématique commune, qui sera ensuite décliné dans chaque bibliothèque.

Dans le cadre de l'exposition "DU FIL À RETORDRE : Une architecture des moutinages", la bibliothèque de Saint-Étienne-de-Boulogne accueillera la projection du film de Christian Tran

Accusé de réception en préfecture
007-DUR-33248-2024-0320183-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Empreinte Vivante, le Patrimoine Industriel en Ardèche, en partenariat avec le café associatif L'Arbre à Pain.

Pour l'exposition "Mémoires brodeuses" par Atelier Thérèse - Cécile Garnier-Abou, l'artiste animera des ateliers parents-enfants autour de la broderie sur de vieilles cartes postales :

- La bibliothèque de Vinezac, en collaboration avec l'association "Sauvegarder pour transmettre"
- La bibliothèque de Saint-Étienne-de-Boulogne, pour un atelier parents-enfants brodant sur le papier créé à l'école
- La bibliothèque d'Ailhon, pour un atelier parents-enfants

Avec l'exposition "La Collection / Les Petits Bouts de Rien" de Béatrice Serre, la bibliothèque de Saint-Joseph des Bains proposera une rencontre entre les habitants sur le thème de leur collection, héritage et transmission, avec une intervention de Béatrice Serre. L'événement comprendra également un atelier parents enfants d'écriture à la manière de... aboutissant à une exposition.

Autour de la thématique du châtaignier en mai/juin :

- La bibliothèque de Genestelle proposera, en lien avec l'entreprise de transformation basée à Bise, une visite précédée d'une randonnée
- La bibliothèque de Vals-les-Bains organisera, en lien avec les animateurs du Parc Naturel Régional (PNR), une rencontre avec les familles

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 4 608€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions Médiathèque Intercommunale	2 458,00 €	Communauté de communes Bassin d'Aubenas	2 458,00 €
Actions sur le territoire en bibliothèque: accueil d'atelier, conférencier, auteur	1 500,00 €	CD07	2 150,00 €
Communication flyer 500ex.	500,00 €		
Collation	150,00 €		
Total	4 608,00 €	Total	4 608,00 €

Le dossier de l'appel à projet sera déposé dès approbation de la présente délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le dépôt du dossier d'appel à projet 2025 « action culturelle partenariale des bibliothèques » de la Médiathèque départementale de l'Ardèche,
- Sollicite auprès du Conseil départemental, dans le cadre de l'AAP 2025, une subvention à hauteur de 47 % du montant TTC soit 2 150 €,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au BP 2025 ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELBURO4022025-01 Programmation des rendez-vous de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat de février à juin 2025

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;
Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose d'organiser pour la période du mois de février à juin 2025 :

- L'accueil du concert-lecture intitulé « Tavelles et Torsions : la vie des ouvrières dans les moulinsages de soie » en la présence de Christian Oller, musicien et Sylvette Williams, ethnologue, proposé par l'association Transhum'Arts le samedi 8 février 2025 à 15h00.

Il est proposé de passer un contrat de cession pour régler les frais du concert-lecture dont le coût est de 450 € TTC.

- L'accueil d'une exposition réalisée par l'association *La Matrice* et l'artiste Cécile Garnier Abou intitulée « Mémoires brodeuses » à la Médiathèque, du 27 février au 26 mars 2025 incluant : un vernissage le jeudi 13 mars 2025 à 18h30 en la présence de l'artiste et l'animation d'ateliers de broderie, à destination des publics de la Médiathèque Jean Ferrat et de trois bibliothèques de l'intercommunalité, du samedi 15 mars au samedi 29 mars 2025.

Approuvé en séance publique le 29
007-200073245-20250311-DEL11032025-29-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Il est proposé de passer un contrat de partenariat pour régler les frais de location et d'ateliers dont le coût est de 1 423,35 €.

- L'accueil d'une exposition originale créée à partir de l'album jeunesse « Mes petits bouts de rien » de Béatrice Serre et d'ateliers artistiques et littéraires animés par l'autrice le vendredi 25 avril 2025 à 14h et 16h.

Il est proposé de passer un contrat d'engagement avec l'autrice pour régler les frais dont le coût est de 1 000 € TTC comprenant les revenus artistiques de 308,01€ TTC (charte tarifaire des auteurs et illustrateurs jeunesse) et la location de l'exposition de 691,99 € TTC.

- L'accueil du spectacle « Quelque part dans les Ronces » de la Cie Stanislas Midas - Production déléguée Tuk Tuk Production, écrit et interprété par Thomas Ostermann, le mardi 15 avril 2025 à 20h à l'Espace Michel Poudevigne à Saint-Sernin.

Il est proposé de passer un contrat de cession pour régler les frais de représentation dont le coût est de 980 € net de taxe, le producteur n'est pas assujéti à la TVA selon l'article 260.1 bis du CGI.

- L'accueil d'une rencontre autour du décryptage d'une œuvre musicale le mercredi 11 juin à 16h proposée par l'association Labeaume en Musiques.

Il est proposé de passer une convention de partenariat pour régler les frais de la rencontre dont le coût est de 200 € TTC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les actions culturelles proposées ;
- Autorise le Président à signer les conventions relatives aux actions culturelles programmées à la Médiathèque intercommunale Jean Ferrat de février à juin 2025.

DELBUR18022025-01 Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale : convention de partenariat événement « Pro'Pulse ton entreprise en Ardèche méridionale »

Le Président rappelle que la communauté de communes du Bassin d'Aubenas possède une convention de partenariat avec l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale (ISDPAM) pour permettre l'appui de cette structure à la création, reprise et le développement d'entreprises mais aussi à la création et/ou le maintien d'emplois sur le territoire pour la période 2024/2026.

Dans le cadre de ses activités, ISDPAM organise aussi des événements notamment pour favoriser l'émergence et la structuration de projets.

Le Président précise que cette structure a sollicité la CCBA à l'été 2024 pour envisager l'organisation d'un événement de type concours entrepreneurial au 1er semestre 2025 en Ardèche sur le territoire du Bassin d'Aubenas.

Les quatre premières éditions de cet événement se sont déroulées dans la Drôme et dans le Vaucluse (de 2020 à 2024). Ce serait donc une première en Ardèche.

Lors de la commission développement économique du 10 septembre 2024, les membres ont été informés de cette sollicitation et ont confirmé l'intérêt de continuer à travailler sur ce projet d'événementiel pour 2025.

Basé sur un concours entrepreneurial où une cinquantaine de créateurs/repreneurs/porteurs de projets viennent challenger leurs projets durant deux jours en présence et avec l'appui de coach et partenaires, cet événement s'intitule « Pro'Pulse Ton Entreprise, En Ardèche méridionale ». Environ 120 personnes sont attendus sur les deux jours à Aubenas.

Ce projet d'événement porté par l'association initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale ne s'intègre pas dans la convention de partenariat en cours.

Avec l'appui des services de la CCBA pour trouver un lieu adapté pour accueillir ce type d'événement, ISDPAM a choisi de retenir la proposition du Lycée Marcel GIMOND à Aubenas pour les dates des 09 et 10 avril 2025.

L'association ISDPAM a sollicité la communauté de communes pour devenir partenaire de l'événement qui est organisé sur son territoire. Le premier budget de l'opération, transmis par ISDPAM, s'élève à 25 000 €.

Aussi, le Président propose d'apporter un soutien à la tenue de cet événement avec :

- Une subvention de 2 000 € TTC à ISDPAM pour financer des dépenses liées à l'organisation de « Pro'pulse Ton Entreprise, En Ardèche méridionale » les 09 et 10 avril 2025, hors charges de personnel de la structure
- De proposer un « lot » qui sera remis à un lauréat du concours, à savoir 3 mois de gratuité pour l'utilisation de l'espace de travail partagé « Espé'Lib » à la pépinière d'entreprises L'Espé'idou à Lachapelle sous Aubenas (valeur estimée : 450 €)

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-29-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- D'affecter du temps agents des services de la CCBA pour participer à la préparation et à l'animation des deux jours de l'évènement

Bien entendu, ce partenariat sera visible sur tous les supports de communication de l'évènement mais aussi durant les deux jours.

Une convention de partenariat, reprenant les propositions ci-dessus, est proposée à l'approbation du bureau par délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale (ISDPAM) pour l'organisation de l'évènement « Pro'Pulse Ton Entreprise, En Ardèche méridionale », ci-annexée
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre acte du compte rendu des délibérations du Bureau.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 mars 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

